



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 456 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la forêt Fairview est une érablière à caryer cordiforme centenaire, un patrimoine naturel menacé dans la région de Montréal, comme mentionné dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QU'elle contient plusieurs milieux humides protégés par la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques qui sont essentiels pour la prévention d'inondations et qu'elle est un important puits de carbone;

CONSIDÉRANT QUE selon l'INSP, la santé humaine est affectée par la chaleur excessive, la pollution de l'air, le bruit et les événements météorologiques extrêmes, et que ces effets peuvent être contrés par les forêts tel que la Forêt Fairview;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est engagé à la Convention sur la Diversité Biologique et que la cible de protection des milieux naturels dans le sud du Québec devrait être 30% du territoire, ce qui ne peut être atteint sans protéger tous les milieux naturels qui restent sur l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la couleuvre brune est susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable, que la Forêt Fairview est parmi ses importants habitats, et que le ministère de la Forêt, des Faunes et des Parcs reconnaît que les modifications de son habitat s'avèrent préjudiciables à l'espèce;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître le droit à la santé et à un environnement sain et qu'il impose un moratoire immédiat et permanent sur tout développement de la Forêt Fairview.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier**

24 mai 2022

Date de signature de l'extrait